

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 05 MAI 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 05 mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 31

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 29 avril 2026

PRESENTS : Mme ARCIS, M. ARNAUD, Mme BERGERON, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme GRANGER, M. LAIR, M. MARCON, Mme MARCOUX, Mme MARODON, M. MASSARDIER, M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLARD

Madame Yannick BERGERON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire au Conseil Communautaire que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI. Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

n° 20260505_D_106

Commission :
Administration
Générale

Objet : Elaboration
d'un pacte de
gouvernance

De ce fait, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer un pacte de gouvernance.

S'il est décidé de l'élaboration d'un tel pacte, il doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Il propose donc de lancer la procédure d'élaboration du Pacte de Gouvernance de Loire Semène dont le projet de contenu est présenté sur le document ci-joint réalisé à partir :

- Du procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire définissant le nombre de Vice-Présidents, le nombre de membres du bureau...
- Des arrêtés de délégations élargies confiées aux Vice-Présidents
- Des Règlements Intérieurs du Bureau et Conseil Communautaire

Il est également proposé de transmettre ce projet de pacte pour approbation à toutes les communes.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir débattu, décide, à l'unanimité (2 abstentions), de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance et autorise le Président à transmettre le projet de pacte annexé pour approbation à toutes les communes.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260505-20260505_D_106-DE
Reçu le 12/05/2026

Yannick BERGERON

